



## PROCEDURE D'ADMISSION

### Inclusion collective ou individuelle uniquement

**Lycée d'enseignement : Général et Technologique**  
**Lycée Professionnel en inclusion : BAC Professionnel**

1. La demande d'inscription, remplie et accompagnée des documents demandés, est à retourner au **Secrétariat des élèves**. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est indispensable, avant toute démarche en vue d'une admission à l'INJS, que le jeune soit affilié à la Sécurité Sociale.
2. Ce dossier sera examiné **s'il est complet**.
3. La famille est ensuite informée par courrier **uniquement** de la décision.  
Si le dossier est **complet**, une convocation en vue d'un "stage d'admission" est envoyée.

### Déroulement du "stage d'admission" (à titre indicatif)

#### Pour une entrée au Lycée d'enseignement Général et Technologique : 1 à 2 jours (stage en classe) + 1/2 journée (RDV)

- Le jeune effectue un stage en classe au cours duquel il passe des évaluations d'enseignement général (Français, Mathématiques, Anglais).
- Le jeune et ses parents rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (RDV avant, durant ou après le stage, selon le planning envoyé).



Pour les demandes d'internat, un stage obligatoire d'une nuit minimum est organisé.

4. A l'issue de ce stage, une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels et proposer la meilleure orientation possible (sous réserve de l'accord du Rectorat).
5. La notification de décision est communiquée par courrier **uniquement**, pour accord de la famille.

Les demandes d'admission en inclusion sont soumises à l'accord du Rectorat de Paris (fin juin/début juillet). La notification de décision de l'INJS ne vaut qu'après celui-ci.



**Date limite dépôt de dossier : le 22 mars 2019**

**Pour toutes informations complémentaires concernant les admissions** vous pouvez contacter :

**Le Secrétariat des élèves**

Mesdames **MERTER / DUCROQUET**

☎ **01.53.73.14.33 / 01.53.73.14.36**

✉ [secretel2@injs-paris.fr](mailto:secretel2@injs-paris.fr)

Mesdames **NGUIMBIS**

☎ **01.53.73.14.15**

**Pour toutes informations concernant le dossier MDPH** vous pouvez contacter :

Madame **CHENEVOT** au secrétariat médical

☎ **01.53.73.14.44**

✉ [secretms@injs-paris.fr](mailto:secretms@injs-paris.fr)